



**APPEL A  
CANDIDATURES  
PREQUALIFICATION AU  
REPERTOIRE DES ONG**

**Candidatures pour la  
préqualification d'ONG  
nationales (avril 2026)**

# TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>Objectif du présent avis .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>La Fondation et son approche .....</b>	<b>4</b>
2.1	Approche participative .....	5
2.2	Promotion d'développement intégré.....	6
2.3	Objectifs et principes d'une approche sensible aux conflits .....	6
<b>3</b>	<b>Appel à Préqualification.....</b>	<b>8</b>
3.1	Procédure de préqualification.....	8
3.2	Critères d'éligibilité .....	9
3.2.1	Régions cibles .....	9
3.2.2	État juridique/financier.....	9
3.3	Critères de sélection.....	10
3.4	Calendrier indicatif .....	10
<b>4</b>	<b>Prochaine Etape : Appels à projets .....</b>	<b>11</b>

# 1 OBJECTIF DU PRESENT AVIS

Le présent avis concerne une procédure de préqualification, qui constitue une étape préparatoire à un futur appel à projets. À l'issue de la préqualification, la Facilité du Sahel établira un répertoire des organisations non gouvernementales les plus appropriées issues des cinq pays participants (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad).

Toutes les organisations inscrites sur ce répertoire seront automatiquement invitées à participer aux prochains appels à projets. La Facilité prévoit de lancer des appels à projets dans les cinq pays d'ici la fin du premier trimestre 2027.

Les projets financés par la Fondation présentent certaines particularités (mise en œuvre en deux phases, dialogue participatif avec la population et les autorités, élaboration du plan de projet final en co-design avec la Facilité) dont les organisations intéressées doivent prendre connaissance dès le début. Le présent document contient donc

- des explications détaillées sur l'approche de travail de la Fondation (chapitre 2)
- ainsi que des instructions concrètes pour participer à la préqualification (chapitre 3)

## 2 LA FONDATION ET SON APPROCHE

La Fondation « Facilité Sahel » (FFS) finance des projets de développement dans la région du Sahel, notamment au Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad. Elle est une Fondation de droit allemand qui finance son travail grâce à des subventions de différents donateurs. Ses organes comprennent, entre autres, des personnes ressources et des institutions issues de la sous-région.

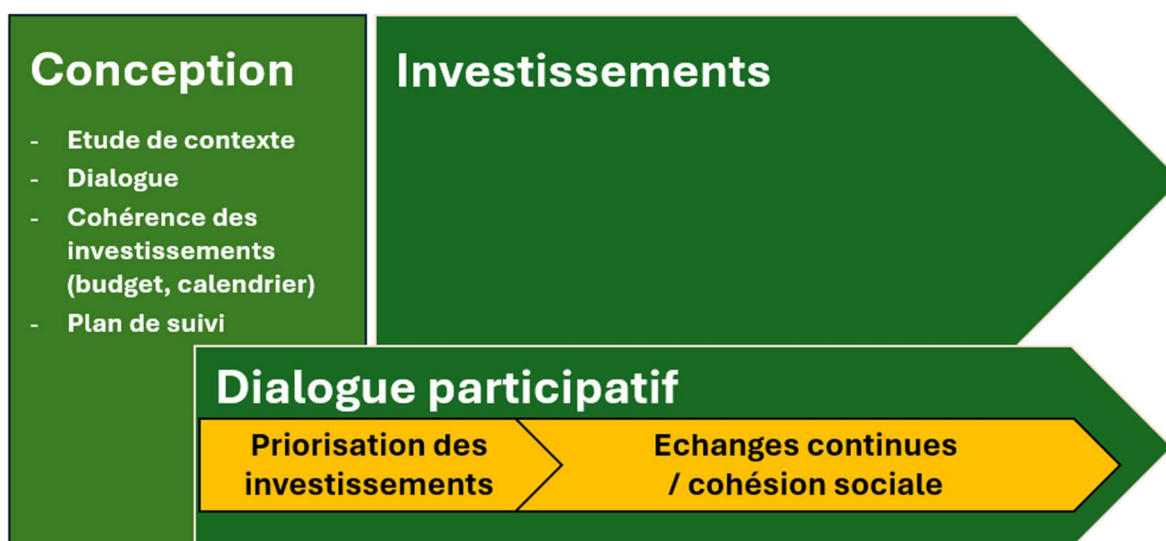
Les projets financés par la Fondation visent à améliorer les conditions de vie dans les zones rurales, à renforcer les services de base, à développer le potentiel économique et à réduire les risques de conflit. La Fondation soutient donc en particulier les projets à vocation régionale et intersectoriels dans lesquels les mesures d'infrastructure et les mesures d'accompagnement se complètent pour créer des synergies.

La Fondation accorde une grande importance à la pérennité de ses projets. C'est pourquoi, outre les projets d'infrastructure, elle finance également des mesures d'accompagnement (par exemple, des formations continues) et veille sur une approche participative tout au long du projet. Il en résulte une durée totale de projet d'environ 4 ans.

Pour des raisons étroitement liées à une approche sensible aux conflits, reposant sur une compréhension approfondie du contexte et des parties prenantes concernées, et intégrant explicitement l'interaction bidirectionnelle entre les interventions d'un projet et le contexte dans lequel il s'inscrit, les projets financés par la fondation sont mis en œuvre en deux phases:

- Une première phase de conception du projet et
- Une deuxième phase de mise en œuvre des interventions synergiques choisies et de suivi continue du projet.

### Projets en 2 Phases



La phase de conception a deux objectifs principaux : permettre de comprendre le contexte et établir la liste des interventions qui seront financées par le projet. Pendant cette phase la Fondation et le PMO (partenaire de mise en œuvre) s'engagent dans un processus concerté d'analyse de contexte, de dialogue avec les parties prenantes pour identifier et prioriser les besoins, de conception stratégique des interventions, y compris un plan de suivi et évaluation, avec une participation inclusive et une approche participative. Les rôles et responsabilités de tous les acteurs seront bien définis et les moyens nécessaires seront mis à disposition.

La phase de mise en œuvre des interventions synergiques, sous la responsabilité du PMO, débute après la validation des interventions (investissements et mesures d'accompagnement). Les études ainsi que toutes les procédures nécessaires font partie du financement du projet, pour garantir des résultats durables au profit des bénéficiaires.

Tout au long du projet, les deux phases seront réalisées avec une approche participative intégrant les communautés et ses groupes, les autorités et toute autre partie prenante.

## 2.1 APPROCHE PARTICIPATIVE

Les projets de développement produisent des effets particulièrement durables lorsqu'ils bénéficient d'un soutien aussi large que possible de la part des populations et des autorités publiques locales. Une forte participation de différents groupes de population permet de maximiser les bénéfices du projet tout en réduisant les éventuels impacts négatifs. Dans les contextes où des tensions ou des conflits entre différents groupes de la communauté existent ou se dessinent, une approche basée sur le dialogue et une participation inclusive, équitable et égale des parties prenantes, peut contribuer à atténuer ces tensions et même, dans l'idéal, à instaurer une paix durable grâce à la conception des projets appropriés/adaptés.

Dans le cadre des projets financés par la Fondation, l'identification des activités doit ainsi s'inscrire dans un processus participatif et inclusif dès la phase initiale. L'implication et la coordination avec les autorités locales permettent d'assurer la durabilité des bénéfices à long terme - bien au-delà de la fin du projet notamment, en garantissant l'entretien et la préservation des infrastructures (par exemple, par leur intégration dans le plan de gestion patrimoniale de la commune). Elles favorisent également la création de synergies avec d'autres actions ou initiatives portées par les communes ou collectivités.

Les candidats doivent préciser dans leur dossier de candidature les modalités de mise en œuvre de ces approches ainsi que l'expérience qu'ils ont déjà acquise dans ce domaine.

## 2.2 PROMOTION D'UN DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ

La Fondation finance des mesures infrastructurelles visant à l'amélioration des moyens des subsistances, à l'accès aux infrastructures socio-économique ainsi qu'à la création d'emploi dans les zones d'intervention. Les projets doivent contribuer au développement dans le cadre des plans de développement locaux, à la gestion durable des infrastructures et au renforcement de la cohésion sociale. Pour cette raison, le choix des infrastructures à mettre en œuvre est pris par un processus participatif, conçu en étroite collaboration entre le PMO et la Fondation, et inclusif avec une large participation de la population (en accordant une attention particulière à l'égalité des chances) et des autorités compétentes.

Nous encourageons des projets basés sur des approches multisectorielles dont des interventions complémentaires développent des synergies.

## 2.3 OBJECTIFS ET PRINCIPES D'UNE APPROCHE SENSIBLE AUX CONFLITS

Par son mandat la Fondation finance des projets qui visent la consolidation de la paix à travers des interventions de développement. Les projets mettent en œuvre des approches holistiques favorisant des synergies visibles et plausibles entre différents types d'interventions afin d'amplifier les impacts et d'assurer la durabilité des résultats. Ces interventions incluent notamment la construction d'infrastructures de base, la promotion de la cohésion sociale et le développement d'activités génératrices de revenus, afin d'améliorer les moyens de subsistance, l'accès aux infrastructures socio-économiques ainsi qu'à la création d'emploi dans les zones d'intervention. Les projets de construction et de réhabilitation d'infrastructure et les mesures d'accompagnement, tels que les formations sont éligibles dans le cadre du projet.

Les projets doivent contribuer à un développement inclusif et harmonieux dans le cadre des plans de développement locaux (ou communaux), à la gestion durable des infrastructures et au renforcement de la cohésion sociale y compris l'amélioration de la gouvernance et des conditions permettant de rétablir le contrat social. Pour cette raison, le choix des mesures à mettre en œuvre est réalisé par un processus participatif et inclusif avec une large participation de la population (en respectant la diversité des bénéficiaires et leurs besoins), les autorités compétentes et d'autres parties prenantes pertinentes.

Ce processus doit être sensible aux conflits dans le sens que :

1. Un projet financé par la Fondation est basé sur une analyse profonde du contexte qui comprends non seulement les conflits et ses dynamiques, mais aussi les potentialités présentes dans la zone d'intervention et les parties prenantes avec leurs différents rôles et influences. Les résultats de cette analyse sont bien documentés et actualisés de façon régulière avec la contribution des différentes parties prenantes.

2. Le projet intègre de manière cohérente les défis, les problèmes, les conflits ainsi que les potentialités identifiées à travers l'ensemble de sa chaîne logique, des objectifs aux résultats, activités et autres composantes.
3. La conception du projet intègre les potentiels impacts négatifs involontaires et des mesures afin de les mitiger d'une part et les potentialités et capacités pour la paix dans le contexte donné et des mesures qui les renforcent explicitement d'autre part.
4. Le projet prend en compte les besoins diversifiés des différentes personnes et groupes de population (résultats des enquêtes) dans le contexte donné, sans présupposer de l'homogénéité d'un groupe de bénéficiaire.
5. Le projet ne réalise pas d'interventions isolées mais démontre explicitement l'interaction entre les différents domaines (ex. sociaux et économiques) ainsi que des interventions holistiques incluant plusieurs domaines qui contribuent ensemble au même résultat (ex. centre de santé avec électricité solaire, formation professionnelle, éducation hygiénique etc.)

Ainsi, la sensibilité aux conflits est dans le cadre du travail de la Fondation un principe transversal qui s'applique de manière égale à tous les différents domaines, processus et étapes de travail.

L'ONG préqualifiée, qui sera sélectionnée pour la mise en œuvre d'un projet de développement, signera un contrat de financement avec la Fondation. Ce contrat prévoira une **première phase de conception, accompagné par la Fondation en co-design**.

Il est important de souligner que pour la Fondation la première phase de co-design vise une **coopération ouverte et transparente**, afin de développer :

- Une compréhension commune des dynamiques de conflit, des potentialités et de leur analyse ;
- Une **stratégie partagée de mise en œuvre du dialogue** avec les parties prenantes (société civile et autorités) ;
- Une stratégie concertée pour la réalisation des infrastructures prévues ;
- Et enfin, une vision commune du dispositif de suivi et d'évaluation du projet.

Il convient de noter que, si une analyse de contexte et un processus de dialogue participatif avec les parties prenantes a déjà été mené avant l'élaboration de ce projet, le projet peut se baser sur les résultats après concertation avec la Fondation

Pour la Fondation l'objectif de la phase de conception est aussi de pouvoir rester à l'écoute des besoins en matière de renforcement des capacités du partenaire de mise en œuvre, et de prévenir d'éventuels malentendus liés à la compréhension des principes et exigences du financement.

## 3 APPEL A PREQUALIFICATION

Cet appel à candidatures vise constituer un répertoire d'organisations non gouvernementales nationales préqualifiées en vue des appels futures pour le financement des projets.

Les organisations retenues à l'issue du processus de sélection seront automatiquement informées des nouveaux appels à projets et invitées directement à soumettre leur dossier de candidature.

Des appels à projets sont prévus dans les cinq pays entre fin 2026 et début 2027.

Les informations suivantes devraient permettre aux organisations intéressées de se préparer pour une soumission de candidature.

### 3.1 PROCEDURE DE PREQUALIFICATION

Afin de favoriser une large participation au processus de préqualification, **la première étape** consiste à remplir le formulaire de préqualification avec des informations claires, précises et fiables. Ces informations seront vérifiées lors des étapes ultérieures, sans qu'il soit nécessaire, à ce stade, de fournir des documents justificatifs.

Les organisations candidates sont invitées à se présenter de manière transparente, en mettant en avant leurs forces et leurs faiblesses, leurs expériences en lien avec les approches inclusives et participatives, ainsi qu'une réflexion sur un projet de dialogue déjà mené. Elles devront également fournir une description détaillée d'une zone d'intervention proposé pour un éventuel projet.

Après évaluation des candidatures écrites, la Fondation mènera dans **une deuxième étape** des entretiens approfondis avec les organisations présélectionnées afin d'identifier les candidats les plus pertinents. Les ONG invitées à ces entretiens devront soumettre les documents justificatifs attestant des informations fournies dans le formulaire de préqualification.

À l'issue des entretiens, la Fondation établira une liste des ONG préqualifiées par pays.

## 3.2 CRITERES D'ELIGIBILITE

### 3.2.1 REGIONS CIBLES

Les projets financés dans le cadre des futurs appels d'offres doivent être mis en œuvre dans les régions suivantes. Les candidatures concernant d'autres régions seront exclues de la suite de la procédure.

Les ONG qui n'ont aucune expérience préalable dans les régions mentionnées sont priées de s'abstenir de participer à la préqualification.

Mali		Burkina Faso		Mauritanie	Niger	Tchad	
Arc sud	Centre	Centre-Nord	Tannouyan (Cascades)	Hodh ech Chargui	Tillabéry, Dosso	Lac	Kanem
régions de Kayes, Kita, Koulikoro, Bougouni, Dioilia et Sikasso	Bandiagara et Mopti	Bam, Sanmatenga	Comoé, Léraba	Bassikounou, Amourj, Nema, Timbedra, Djigueni	Communes Tillabéri, Ouallam Filingue, Kollo, Boboye, Dosso, Gaya, Loga, Dogondoutchi	Région Lac	Région Kanem

### 3.2.2 ÉTAT JURIDIQUE/FINANCIER

L'appel à candidatures s'adresse aux ONG nationales ayant une bonne connaissance de la zone d'intervention, expérience dans la mise en œuvre de dialogues participatifs, jumelée avec une capacité de gérer un projet de grande envergure en respectant le nexus paix et développement. L'organisation candidate doit disposer d'une bonne capacité de gestion administrative et financière et répondre aux critères d'éligibilité minimaux suivants :

- L'enregistrement comme ONG avec les autorités nationales.
- Un budget annuel d'au moins 1 million EUR (moyenne des 5 dernières années)<sup>1</sup>.
- Un Conseil d'Administration composé de plusieurs membres qui ne sont pas impliqués dans les activités opérationnelles.

<sup>1</sup> Une certaine flexibilité de ce critère est envisageable pour les organisations en mesure de démontrer qu'elles sont déjà préqualifiées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Une préqualification auprès du PNUD, assortie d'un budget annuel d'au moins 500 000 EUR, sera considérée comme suffisante pour satisfaire à ce critère.

### 3.3 CRITERES DE SELECTION

Étant donné qu'il n'est généralement pas encore possible de fournir des informations précises sur les activités exactes (compte tenu des résultats du dialogue avec les parties prenantes pas encore connus), les candidatures seront évaluées entre autres sur

- Le choix et justification de la sous-région/des communes choisi comme zone d'intervention d'un éventuel projet
- La connaissance et la prise en compte des activités existantes dans la région
- L'expérience avec des approches participatives et sensibles aux conflits
- La réflexion honnête sur les forces et les faiblesses de l'organisation

### 3.4 CALENDRIER INDICATIF

Etape	Période	Détails
Remise des formulaires de préqualification par les ONG candidates	10.05.2026	Par courriel au : projets@facilite-sahel.org
Analyse des formulaires et première sélection	11.-25.05.26	Par FFS
Entretiens avec les candidats retenus	5.-19.06.2026	Visioconférence, les invitations seront faites à temps. Au préalable, les candidates doivent fournir des justificatifs concernant les critères d'éligibilité.
Constitution du répertoire des ONG retenue	20.-24.06.2026	

## 4 PROCHAINE ETAPPE : APPELS A PROJETS

Terminée la préqualification, la Fondation lancera des appels à projets parmi les ONG retenues. Ces appels devraient se dérouler en plusieurs étapes entre juillet 2026 et mars 2027. Les ONG participantes seront invitées à participer par e-mail.

Le dossier de candidature comprendra entre autre

- Une ébauche de méthodologie pour une étude de contexte de la sous-région/ commune (s) choisie
- Une ébauche de méthodologie pour le dialogue participatif
- Un plan de travail pour la phase de dialogue et conception (jusqu'à la finalisation de la sélection des activités)
- Un budget pour cette phase
- Un organigramme de l'équipe

Les candidats finalistes seront également évalués en termes de capacités techniques, financières et administratives dans le cadre d'une mission sur place.

La décision finale concernant le financement des projets sera prise par le Conseil Stratégique de la Fondation, sur base d'une proposition du Conseil de Direction.

---

*N.B. : Le contenu et les procédures décrits dans le préavis ne sont pas juridiquement contraignants pour la Fondation et peuvent être modifiés lors de la publication de l'appel à propositions.*

---